



INFORMATION

Pour bénéficier des services restauration scolaire/accueil périscolaire/transport l'enfant doit être titulaire de la carte de transport.

Garderie matin et soir

La garderie matin (7h/8h20) et soir (16h30/19h) se situe à la salle des fêtes à Aubepierre

Cantine :

Possibilité d'inscription à l'année

Présence ou absence exceptionnelle : Toute modification à la fiche d'inscription préalablement remise, devra impérativement être signalée en la mairie **au plus tard le jeudi précédent la semaine où l'enfant sera exceptionnellement présent ou absent uniquement par écrit** Aucune modification ne sera prise en compte passé ce délai. Dans le cas contraire, le service sera dû et ne sera ni remboursé, ni restitué en nature.

Vous trouverez ci-joint les documents pour la rentrée 2019.

- **Règlement cantine et périscolaire Aubepierre/Ozouer-le-Repos**
- **Fiche de renseignements**

La fiche de renseignements (une par enfant) est à compléter par tous les parents et à déposer en mairie pour **le 23 août 2019.**

- **Inscription cantine et APS**

La fiche d'inscription de cantine pour le mois de septembre ou annuelle est à déposer impérativement pour **le 23 août 2019.**

Les enfants ne seront pas inscrits aux prestations si les familles sont redevables d'arriérés.

- **Carte transport scolaire**

La demande est à faire en ligne sur le site du conseil départemental www.seine-et-marne.fr

Vous pouvez trouver sur le site de la commune toutes ces informations ainsi que les formulaires à l'adresse : <http://www.aubepierre-ozouer-le-repos.org/>
A la rubrique : Education Jeunesse Petite Enfance